• (1430)

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, nous avons réussi à mettre fin à la confrontation entre les deux parties et à amorcer des discussions ouvertes et sensées en nous abstenant, notamment, de leur dicter une ligne de conduite. Je me suis toujours efforcé dans ce dossier, et j'entends bien poursuivre dans cette voie, d'expliquer aux intéressés que les Canadiens souhaitaient une solution qui tiennent compte de leurs intérêts mutuels en leur rappelant qu'une telle solution devait être mise en œuvre de façon paisible et rationnelle. Voilà la politique du gouvernement et c'est cette politique-là que j'entends défendre.

L'EXISTENCE DES DROITS DES AUTOCHTONES

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Le gouvernement ne devrait pas se gêner pour dire quoi faire aux autorités de la Colombie-Britannique puisqu'il est le fiduciaire de tous les Indiens du Canada. Le gouvernement de la province lui a demandé de clarifier sa politique en matière de règlement des revendications. Compte tenu du rapport qu'il a en main, le ministre va-t-il rappeler aux autorités provinciales l'existence des droits des autochtones, et leur dire qu'il est prêt à négocier pour régler les revendications des Haïdas et toutes celles qui sont en suspens?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je n'ai pas l'habitude d'être timide dans des questions comme celles-là. Je profite de l'occasion pour dire au député que, en ce qui concerne les revendications des Haïdas et de tous les autres de la Colombie-Britannique, je pense qu'il faut les aborder en sachant qu'elles auront de très longues répercussions sur l'avenir de la province. Voilà pourquoi la politique et l'esprit partisan doivent être absents de ces négociations. Voilà pourquoi j'ai voulu m'assurer dans mes entretiens avec les Haïdas et même avec tous les Indiens de la province, qu'ils soient pleinement en mesure d'exposer leurs vues.

J'ai commandé un rapport qui sera étudié dans le cadre de la révision des revendications territoriales, y compris celles des Indiens de la Colombie-Britannique. Il devrait être rendu public au début de février.

Enfin, pour ce qui des graves questions qui ont une incidence sur les rapports entre les Indiens et les autorités de la Colombie-Britannique, entre le gouvernement du Canada et celui de la province, je vous renvoie à la correspondance publiée par le ministre Smith de la Colombie-Britannique. Le ministère de la Justice et moi-même avons entrepris d'examiner ces questions parce qu'elles vont au cœur même de ce très important problème. J'espère, monsieur le Président, que tous les députés feront preuve de patience, afin que nous puissions trouver une solution qui sera avantageuse pour tous, et non seulement pour quelques-uns.

LE CANADIEN NATIONAL

LA PRESTATION DE SERVICES À TERRE-NEUVE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions au ministre des Transports.

Questions orales

Il convenait avec moi il y a un certain nombre d'années que Terre-Neuve n'avait jamais bénéficié de notre réseau national de transport, mais que depuis 1949 ses services de chemin de fer, de camionnage et de transbordement n'ont cessé de se dégrader. Le ministre garantira-t-il à la Chambre qu'il obligera le Canadien National à s'acquitter de son devoir public en fournissant des services raisonnables et efficaces de transport à Terre-Neuve, notamment en modifiant la voie ferrée pour adopter l'écartement normal et en améliorant le service de transbordement.

• (1440)

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je peux assurer au député que le gouvernement s'est engagé à fournir à Terre-Neuve les meilleurs moyens de transport possibles y compris l'utilisation de tous les modes de transport. Nous poursuivons actuellement des discussions à ce sujet avec les gouvernements provinciaux, les syndicats et tous les autres intéressés.

ON DEMANDE QUE LE COMITÉ EFFECTUE UNE ENQUÊTE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, afin d'éviter de voir une autre affaire de de Havilland, le ministre assurera-t-il à la Chambre qu'il veillera à ce que le comité permanent des transports et le Parlement puissent effectuer une enquête approfondie sur les services de transport dans les provinces de l'Atlantique, notamment à Terre-Neuve, avant qu'une décision ne soit prise au sujet de la vente des services de camionnage du CN ou la suppression de son service ferroviaire?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme le député le sait, je compte sur l'avis du comité des transports pour m'éclairer sur diverses questions et j'accueillerai volontiers ses remarques au sujet de toute initiative en matière de transport prise n'importe où au Canada.

[Français]

LES TEXTILES ET LE VÊTEMENT

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Suite au dépôt du rapport d'enquête par la Commission du textile et du vêtement qui a été remis à la fin du mois de décembre, et qui mentionne que sans mesure spéciale de protection, de 40,000 à 60,000 emplois disparaîtraient dans un avenir rapproché, le ministre entend-il mettre en œuvre de nombreuses recommandations de la Commission, notamment de limiter l'importation de ces produits, d'adopter un programme d'importation affranchie de droits de douane, et d'adopter une nouvelle politique nationale dans le domaine des textiles?